

# Conseil syndical



Syndicat des  
professeures  
et professeurs  
enseignants  
de l'UQAM

## AVIS DE CONVOCATION

POUR L'UNE OU L'AUTRE DES SÉANCES \*

### Conseil syndical : formation en temps de négociation

PAR VISIOCONFÉRENCE  
SUR LA PLATEFORME  
ZOOM

**Lundi 8 novembre 2021**

**De 13 h à 16 h**

Pour se joindre à la rencontre : <https://csn-qc-ca.zoom.us/j/94355317783>

OU

EN PRÉSENTIEL

**Mercredi 17 novembre 2021**

**De 13 h à 16 h**

**Au local A-2860 (Pavillon Hubert-Aquin, UQAM)**

**PLACE LIMITÉES  
À 50 PERSONNES**

⚡ **ACCUEIL DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS : 12 H 30 À 13 H**

À l'accueil, s'identifier comme suit : nom de famille, prénom - unité d'embauche

### ORDRE DU JOUR (pour les deux séances)

1. Nomination à la présidence de la séance
2. Mot d'ouverture de la séance
3. Formation des déléguées et délégués sur la mobilisation en temps de négociation
4. Levée de la séance

⚡ **Le 17 novembre**, il n'y aura pas de repas fourni, mais du café et des biscuits seront servis; une preuve vaccinale sera donc requise

⚡ Frais de garderie remboursés selon la politique en vigueur au SPPEUQAM

**\*Veuillez confirmer par retour de courriel à quelle séance vous assisterez.**

#### **NOTE AUX DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS AU CONSEIL SYNDICAL**

##### **OBJET : Clause 3.14 de notre convention collective**

« Un demi-point/cours de priorité est accordé aux personnes chargées de cours qui agissent à titre de déléguées syndicales. Ce demi-point/cours de priorité ne peut avoir pour effet de générer de point/session de priorité. »

Vous trouverez donc ci-contre la politique d'application de pointage pour les déléguées, délégués au Conseil syndical telle qu'adoptée lors du Conseil syndical du 6 décembre 1990.

I- Les conditions d'obtention du demi-point sont les suivantes :

- .1 Être élue, élu par son assemblée d'unité dûment convoquée. (Cette élection doit être confirmée par un procès-verbal.)
- .2 Assister régulièrement aux réunions du Conseil syndical.
- .3 Ne pas avoir plus de deux absences non motivées, par session, aux réunions du Conseil syndical.

II- Le demi-point sera comptabilisé à la fin de chacune des sessions après vérification des procès-verbaux des réunions du Conseil syndical.

**NOTE :** Il est donc important de signer les feuilles de présence lors des conseils syndicaux ou d'aviser le secrétariat du SPPEUQAM par courriel ([sppeuqam@uqam.ca](mailto:sppeuqam@uqam.ca)) de votre absence motivée.